

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 6 juillet

Sur convocation en date du 30 juin 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Chantal BOULOUX, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Christine MASSART, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON-COTINIAUX, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Olivier BOBIGEAT (pouvoir à B. LAGREE), Guy BADOUAL (pouvoir à R. DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Y. HELLIO), Sylvaine CHENE (pouvoir à C. BOULOUX), Jérémie MENAR (pouvoir à D. LECHIEN), Maxime SACHET (pouvoir à L. LE DU-BLAYO), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à S. CORBES).

SECRETAIRE : Joris SANSON-COTINIAUX

*

* *

URBANISME - Programmation d'aménagement de la place Saint-Sauveur et de ses abords

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Afin de définir les principes du futur aménagement de la place Saint-Sauveur et de ses abords, la commune de Dinan a engagé, en septembre 2020, une étude de programmation qui s'est conclue par le comité de pilotage du 28 juin 2021. Cette mission de programmation a été confiée à l'Atelier PréAU, bureau d'études en urbanisme et programmation des espaces publics qui s'est associé à l'atelier de paysage Campo et à l'agence Post, architecte du patrimoine. Elle a pour but de questionner les ambiances, les usages et la circulation de cet espace public en vue de sa requalification.

L'étude s'est déroulée en trois phases :

- Phase 1, de juillet à décembre 2020 : état des lieux et diagnostic
- Phase 2, de janvier à avril 2021 : élaboration de scénarios
- Phase 3, de mai à juillet 2021 : élaboration du programme détaillé à partir du scénario retenu

La municipalité a souhaité que ce projet se construise de manière concertée. Ainsi, plusieurs rendez-vous de concertation ont eu lieu :

- Un « diagnostic en marchant » pour découvrir et partager les impressions du site.
- Une enquête pour affiner les besoins et envies des habitants, riverains et commerçants.
- Des entretiens avec les « acteurs » de la place (EHPAD, Paroisse, office de tourisme, la Maison Pavie, service déchets de Dinan Agglomération, Police municipale, élus, ...).
- Trois ateliers avec le comité d'accompagnement, composé d'un panel représentatif d'habitants, de riverains et de commerçants.

Ce temps d'étude, de réflexion et d'exploration a été jalonné par des temps d'échanges en groupe de travail au sein de la collectivité (3 comités techniques et 3 comités de pilotage), avec les concessionnaires réseaux et les partenaires du projet (Architecte des Bâtiments de France, Service Régional de l'Archéologie, SDIS, ...).

Les constats partagés

- Un espace principalement occupé par la voiture faisant de cette place un parking représentant moins de 1 % de l'offre en stationnement du centre-ville.
- Des conflits d'usages entre la circulation motorisée, les circulations piétonnes et les cérémonies religieuses.
- Des parcours piétons et cycles difficiles.
- Un aménagement qui ne correspond pas aux standards du centre historique.

Les orientations issues de la concertation

- Conserver l'esprit « village » de la place, cher aux habitants et aux commerçants.
- Mettre en valeur la basilique Saint-Sauveur par la création d'un véritable parvis, la suppression du stationnement sur les pourtours du monument et une meilleure mise en perspective de l'édifice.
- Affirmer le lien vers le Jardin Anglais et le panorama.
- Prioriser une ambiance piétonne, libre et sécurisée.
- Assurer la mise en accessibilité de l'espace public par un aménagement confortable et des cheminements praticables pour les personnes à mobilité réduite.
- Maintenir les accès riverains, livraisons, accès et stationnement PMR, véhicules de secours, par un système de bornes rétractables.

Le programme

A partir du diagnostic partagé, quatre scénarios ont été proposés et approfondis entre février et avril 2021. A l'appui des différents avis, c'est le **scénario « Un haut lieu du centre-ville »** qui a été choisi.

Ce scénario valorise la place Saint-Sauveur comme « l'une des plus belles places de Dinan ». Le parti pris consiste en un traitement au sol unitaire, de façade à façade, par la suppression de la circulation de transit et une piétonisation de la place en haute saison. La place est ainsi traitée en continuité des espaces publics du centre historique.

Ce scénario présente le meilleur équilibre entre le respect de l'esprit de la place Saint-Sauveur, la perspective d'évolution des ambiances et les nouveaux usages à prendre en compte (parcours sécurisés des piétons, cycles, Personnes à Mobilité Réduite, organisation d'événements, ...).

La sobriété de l'aménagement, la multiplicité d'usages, le maintien des alignements des tilleuls tout en proposant une dé-densification en partie Ouest notamment et la valorisation de la basilique sont les atouts indéniables de ce scénario. Enfin, le projet intègre le lien vers le Jardin Anglais et le panorama sur la vallée de la Rance par une réflexion sur la strate végétale.

Le coût de l'opération est estimé à 2,4 millions d'euros HT.

A partir de ce programme, la commune est en mesure de lancer la consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui aura la charge de la conception et de la réalisation du projet d'aménagement définitif.

*

* *

Suite aux réunions de la Commission transition écologique et aménagement en date du 9 juillet, du 23 septembre et du 2 décembre 2020 ainsi que du 13 janvier, du 31 mars, du 19 mai et du 23 juin 2021 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De valider les conclusions de l'étude de programmation.
2. De valider le programme tel que défini ci-dessus.
3. D'autoriser M. le Maire à lancer la procédure de concours de maîtrise d'œuvre, signer les pièces de ce marché et en réaliser les paiements afférents.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.



Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

ID : 022-200076578-20210706-DE01CM06072021-DE